



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Culture de surface des plaies de siège de stades II, III et IV
Culture des plaies opératoires ou traumatiques

INDICATION

Plaies de siège ou de pression ou toute autre plaie (opératoire ou traumatique) surinfectée chez les patients du CHLG.

CONTRE- INDICATION

Plaies escarrifiées (croûte noirâtre)

APPLICATION

Infirmières (ers) travaillant au CHLG
Infirmières (ers) auxiliaires après consultation auprès de l'infirmière (er).

ORDONNANCE

Effectuer un prélèvement pour culture d'exsudat de la plaie, conformément à la technique 7.2 Prélèvements pour culture d'un ulcère de pression par écouvillonnage du cahier des techniques: retirer le pansement souillé, irriguer la plaie avec du salin-N à l'aide d'une seringue, éponger puis en manipulant de façon aseptique frotter et rouler l'écouvillon stérile (culturette) sur la surface et dans les replis de la plaie. S'il y a suppuration (pus visible suintant en un point de la plaie), toucher uniquement le pus à l'aide de l'écouvillon qu'on laisse s'imbiber du pus.

PROPOSÉ :

	_____ Dr Pierre-Jean Maziade Chef du service de microbiologie	_____ Date
	_____ Dr Yves Robitaille Chef du département de médecine spécialisée	_____ Date
	_____ Direction des soins infirmiers	_____ Date
	_____ Direction des services professionnels	_____ Date
ADOPTÉ :	_____ Exécutif du CMDP	_____ Date
APPROUVÉ :	_____ Conseil d'administration	_____ Date
En vigueur le :	_____	